



communiqué

Date Le 3 octobre 1990

N^o 224

Pour publication

LE CANADA ADHÈRE À LA COMMISSION INTER-AMÉRICAINNE DES FEMMES (CIM)

OTTAWA -- Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et la ministre responsable de la Condition féminine, l'honorable Mary Collins, ont annoncé aujourd'hui que le Canada adhèrera à la Commission inter-américaine des femmes (CIM). La CIM est une agence spécialisée de l'Organisation des Etats américains (OEA) qui oeuvre en vue de l'égalité sociale, politique, civile et économique des femmes en Amérique du Nord et du Sud, et dans les Antilles.

"Notre décision d'adhérer à la CIM démontre la détermination du Canada d'offrir un apport constructif en tant que citoyen à part entière des Amériques", a déclaré M. Clark. "Le Canada continuera à jouer un rôle de chef de file dans les dossiers relatifs à la condition féminine sur la scène internationale en participant activement à cette importante agence de l'OEA."

"Un effort concerté s'impose si les gouvernements veulent apporter les améliorations nécessaires à la vie des femmes des pays membres de l'OEA", a souligné Mme Collins. "En adhérant à la CIM, le Canada s'estime privilégié de partager ses initiatives, ses expériences et ses perspectives dans la quête de l'égalité des femmes: notre participation contribuera, nous l'espérons, à renforcer le rôle de la CIM comme catalyseur de changement positif", a ajouté Mme Collins.

Les ministres ont nommé Kay Stanley, coordonnatrice de Condition féminine Canada, comme déléguée principale du Canada à la 25e Assemblée de la CIM qui aura lieu du 15 au 19 octobre 1990 à Washington, D.C. A l'Assemblée, le Canada discutera avec d'autres délégations de l'OEA des questions qui préoccupent les femmes, et plus particulièrement de l'intégration des

.../2

- 2 -

femmes au processus de développement, de la violence faite aux femmes et du plan d'action régional de la CIM intitulé "Participation équitable et entière d'ici l'an 2000". Les délégués rédigeront aussi un plan d'action sur les femmes et l'emploi.

Cette décision d'adhérer à la CIM découle de l'adhésion officielle du Canada à l'OEA le 8 janvier 1990. Auparavant, le Canada assistait aux assemblées de la CIM à titre d'observateur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter le :

Service des relations
avec les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Ninon Bourque
Directrice des
Communications
Condition
feminine Canada
(613) 995-4112